

Compte-rendu

du conseil municipal du 26 avril 2012

1 – Numérisation de l'état civil « vivant »

En 2005, la commune d'Aiguilhe avait procédé à la numérisation de l'état civil « mort » de l'an II à 1900. La société NTA, qui avait déjà établi cette prestation, nous propose de numériser l'état civil « vivant » pour les registres de 1901 à 2008. Cette opération permettra d'une part de sécuriser les registres d'état civil et d'autre part de répondre plus rapidement aux demandes, avec une indexation qui facilite la recherche. Le coût de la prestation s'élève à 3 025.88 €. Le conseil municipal avalise cette proposition et donne mandat pour signature de cette prestation.

2 – Mandat au centre de gestion pour négocier des contrats d'assurances

La commune d'AIGUILHE décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence qui va être organisée par le Centre de gestion de Haute-Loire pour conclure une convention de participation avec un des organismes mentionnés au I de l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée visant à permettre aux agents de signer avec l'organisme retenu un contrat de protection sociale complémentaire.

La commune d'AIGUILHE prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'elle puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le CDG à compter du 1^{er} janvier 2013.

3 – Validation d'un marché de contrôle technique pour la construction de bâtiments municipaux

Dans le cadre de la mission de programmation et de maîtrise d'œuvre liée au projet de construction de bâtiment municipaux, la commune doit passer un contrat avec un organisme de contrôles réglementaires. Deux organismes de contrôle ont été consultés : Socotec et Apave.

Le conseil retient Socotec pour la mission de programmation pour un montant HT de 750 € et donne mandat à Monsieur le Maire pour signature de cette prestation.

4 – Réseau séparatif à Beau soleil

Le réseau d'assainissement de cette voirie est en unitaire ; les eaux pluviales et usées des habitations situées sur la partie haute sont canalisées par une conduite en béton qui passe dans les terrains de particuliers avant de rejoindre le réseau du lotissement Les Planches. La création d'un réseau séparatif (qui rejoint les réseaux du chemin du Coteau) s'élève à un coût de 9 954.99 € HT (11 906.17 € TTC). Les travaux se réaliseront en automne.

5 – Réseau séparatif Impasse du Panorama

Cette voirie est desservie en réseau unitaire. Les eaux pluviales de voirie étaient rejetées partiellement dans le réseau unitaire et dans les propriétés en contrebas de la chaussée. Les constructions récentes réalisées sur cette impasse ont aggravés la situation. L'opération vise à créer un réseau d'eaux pluviales séparé dimensionné en diamètre et en longueur pour drainer au maximum les eaux de voiries et les envoyer vers le réseau du chemin du panorama. Le coût des travaux s'élève à 19 920.05 € HT (23 824.38 € TTC), travaux qui débiteront en automne.

6 – Dénomination des droits d'entrée au rocher

Pour la billetterie du rocher, une nouvelle dénomination des tarifs correspondant aux différentes catégories de public est mise en place.

| Catégories de tickets | Tarifs | Publics concernés |
|-----------------------|--------|---|
| Tarif A | 3,00 € | - type individuel / adulte |
| Tarif B | 2,50 € | - type groupe / adulte - type individuel / jeune (à partir de 13 ans) et étudiant (- 25 ans) - type individuel / demandeur d'emploi - type individuel / titulaire d'une carte d'invalidité - type individuel / détenteur d'une carte d'hôte |
| Tarif C | 1,50 € | - type individuel / enfant (5 à 12 ans) - type groupe / jeune (à partir de 13 ans) et étudiant (- 25 ans) - type individuel / Adulte / Espace Saint Michel * |
| Tarif D | 1,00 € | - type groupe / enfant (5 à 12 ans) |

7 – DIA Les Hameaux Ensoleillés

La commune ne préempte pas sur la propriété cadastrée AB n° 214 sise aux Hameaux Ensoleillés.

8 – Présentation du site internet

Un point-presse a eu lieu ce même jour pour la mise en service du site de la mairie d'Aiguilhe et du rocher Saint Michel. « www.aiguilhe.fr » vous permet d'accéder directement sur le site de la mairie.

9 – Tirage au sort jury d'assises

Le tirage au sort de trois électeurs de la commune a été réalisé pour l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assise pour l'année 2013.

10 – Informations du Conseil :

- *Avancement des travaux*

Les travaux du chantier se poursuivent. La jonction de tous les réseaux au niveau de la Coustette a été réalisée, une partie de l'enrobé est effectuée et la partie à gauche de la coustette (côté piscine) est à terminer. Les plantations sont avancées, le verger et des semis vont être mis en place. L'éclairage public est installé, quelques bordures et la mise en service de la fontaine restent au programme.

- *Programme 1050^e*

| | |
|----------------------|---|
| 11 au 13/05/2012 | WE Réception des sites michaéliques et des chemins de saint Michel (réunions de travail, visites, ...) |
| Ven 25/05/2012 20h30 | Concert par l'orchestre symphonique de l'Atelier des Arts à l'auditorium (gratuit) |
| Sam 16/06/2012 | Printemps de la Borne |
| | 10h Cérémonie religieuse à la Chapelle |
| | 18h Concert "Musique d'été en Velay" à la Chapelle |
| Sam 30/06/2012 | Remise des prix du concours des beaux arts à l'espace Saint-Michel et exposition des œuvres primées durant tout l'été |

- *Lutte contre la précarité énergétique*

La communauté d'agglomération du Puy en Velay a signé avec l'ANAH un contrat local d'engagement de lutte contre la précarité énergétique. Cela permet aux propriétaires occupants aux revenus modestes de réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur logement. Les aides financières sont importantes. Contactez Le PACT pour un diagnostic personnalisé.

- Prochain conseil le 24 mai 2012